

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2008

Compte-rendu

L'an deux mille huit, le quatorze du mois de novembre, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 9 novembre 2008, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Mesdames Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe et Mireille THIÉBAUD 2^{nde} Adjointe

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Pascal BELLORGET, Boris OUDOT et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désigné : Madame Corinne CORTOT

~~~~~

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 10 octobre 2008. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain CHARLET demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour du conseil municipal. Il s'agit de l'achat de luminaires pour les Fêtes de fin d'année, de l'approbation des modifications des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Pontailier, et des statuts du SIAAEF. Les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité.

#### Illuminations pour les fêtes de fin d'année :

Madame Corinne CORTOT nous indique que la société LUMIDECO peut nous fournir des décors pour candélabres (2,50 m de hauteur, en forme d'arabesque), au prix unitaire de 180 € HT. Ce sont des articles bradés à -60%, du fait qu'ils ont été loués à une autre commune l'année dernière (une saison uniquement) Il en reste 5 en stock.

Les finances de la commune le permettant, nous pourrions acheter ce matériel afin d'illuminer les entrées du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, l'achat des luminaires à l'unanimité.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes :**

Monsieur Alain CHARLET explique la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin de prendre en compte l'évolution des compétences de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de statuts modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Pontailier sur Saône.

### **Modification des statuts du SIAAEF :**

Monsieur Alain CHARLET explique la raison de la modification des statuts du SIAAEF afin de donner une meilleure représentativité à chaque commune membre et pouvoir élire un second vice-président. Les deux vice-présidents auront la charge d'aider le Président dans sa gestion du syndicat.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de statuts modifiés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau de Flammerans.

### **Nouveau délégué titulaire au SIAAEF :**

Afin de gagner en efficacité, sans attendre le retour de la Préfecture des délibérations du dernier comité syndical du SIAAEF, le Conseil Municipal est invité à désigner un nouveau délégué titulaire, en plus de Messieurs Alain CHARLET et Boris OUDOT.

Monsieur le Maire souhaiterait que Monsieur Arnault MERLE, actuel délégué suppléant, puisse devenir titulaire afin de faire bénéficier le comité de ses connaissances juridiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, la nomination en tant que délégué titulaire de Monsieur Arnault MERLE au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau de Flammerans.

9 voix pour - 1 abstention

Madame Mireille THIEBAUD se propose pour être déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la nomination en tant que délégué suppléant de Madame Mireille THIEBAUD au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Adduction d'Eau de Flammerans.

9 Voix pour - 1 abstention

### Convention avec la SPA :

Afin de satisfaire à nos obligations (article L 211-24 du Code Rural), il nous faut soit signer une convention avec une association pour accueillir les animaux errants, soit créer un chenil aux normes.

Un précédent conseil avait signé une convention avec la SPA en 2000, il nous faut nous prononcer car cette convention devient caduque au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La SPA Refuge de Jouvence nous propose deux types de contrats :

- pour le transport et l'accueil des animaux errants 0,25 € par habitant et par an
- pour simplement l'accueil 0,20 € par habitant et par an
- l'indemnité minimum est de 60 € mais pour Vielverge sur une base de 490 habitants : soit 122,50 €, soit 98,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reporte l'intégralité de la décision au prochain conseil et décide de contacter la SDA des Cailloux (Dijon) et l'association ANIMALIANCE pour que ces structures nous fassent une proposition.

### Demande des forains ayant participé à la Fête Patronale :

Monsieur et Madame NOEGELEN, propriétaires des auto-tamponantes, nous ont adressé comme convenu, une copie de la facture d'électricité qu'ils ont eu à payer pour la Fête Patronale.

Monsieur le Maire, afin de les encourager à revenir les années prochaines, propose au conseil de donner une participation de 100 € qui représente un peu moins que la moitié de la facture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la participation proposée. Monsieur le Maire est chargé d'étudier avec Madame FROMION la manière de procéder en toute légalité.

9 voix pour - 1 abstention

### Carte Communale :

Le 8 octobre dernier, Monsieur le Maire a rencontré Madame Carole BOURGEOIS chargée d'études chez B&R Ingénierie en charge de notre carte communale. Cette réunion a eu lieu avec un représentant de la DDE.

Un nouveau périmètre a été défini avec deux variantes possibles, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce nouveau tracé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le tracé le plus étendu de la carte communale et charge Monsieur le Maire de poursuivre l'étude.

9 voix pour - 1 abstention

## Décisions modificatives :

Nous devons modifier des lignes budgétaires afin de les rendre conformes à la réalité des opérations réalisées.

Il y a l'achat du bureau du Maire qui n'était pas prévu au budget réalisé peu de temps après notre élection. Il y a également différents dépassements sur des articles budgétaires bien précis.

### Chapitre 21

Opération 30 – Cœur de village – ancienne poste – Article 21732 :  
- 402 €

Article : 2184 - Mobilier de bureau : + 402 €

- Par ailleurs, il a été décidé précédemment d'acquérir des illuminations afin d'embellir notre village pour les fêtes de Noël. Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Opération 30 – Cœur de village – ancienne poste – Article 21732 :  
- 1 300 €

Article : 2188 – Autres immobilisations corporelles : + 1 300 €

### Section de fonctionnement :

Des dépassements de crédits sont constatés sur différentes natures comptables. Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires mais de transferts de crédit d'une nature à une autre. Par conséquent, il convient de procéder à la décision modificative suivante afin d'ajuster les natures comptables déficitaires :

### Chapitre globalisé 011

- Article 60612 : Energie – Electricité : + 473 €  
Article 60633 : Fourniture de voirie : - 473 €
- Article 60631 : Fourniture d'entretien : + 300 €  
Article 60633 : Fourniture de voirie : - 300 €
- Article 60632 : Fourniture de petit équipement : + 474 €  
Article 60633 : Fourniture de voirie : - 474 €
- Article 60224 : Fournitures administrative : + 273 €  
Article 60633 : Fourniture de voirie : - 273 €

- Article 6068 : Autres matières et fournitures : + 200 €  
Article 6065 : Livres, disques, cassettes (bibliothèque) : - 200 €
- Article 61523 : Voies et réseaux : + 1 185 €  
Article 6237 : Publications : - 1 185 €
- Article 6188 : Autres frais divers : + 472 €  
Article 617 : Etudes et recherches : - 472 €
- Article 6251 : Voyages et déplacements : + 100 €  
Article 617 : Etudes et recherches : - 100 €

#### Chapitre globalisé 012

- Article 6413 : Personnel non titulaire : + 4 684 €  
Article 6411 : Personnel titulaire : - 4 684 €
- Article 6453 : Cotisations aux caisses de retraites : + 100 €  
Article 6531 : Indemnités : - 100 €
- Article 6454 : Cotisations aux ASSEDIC : + 190 €  
Article 6531 : Indemnités : - 190 €

#### Chapitre 65

- Article 651 : Redevance pour concessions, brevets, licences... : + 85 €  
Article 6531 : Indemnité -85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

#### Demande de subvention :

L'Association Sportive de Talmay (AST) à laquelle deux jeunes du village ont adhéré, nous a fait parvenir une demande de subvention pour l'achat d'équipement sportif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 20,00 €.

## Délivrance de coupes et permis d'exploiter des têtes de chênes :

### **Parcelles 1, 5, 9, 11 et 29 – Exercice 2009**

Destination des coupes 1, 5, 9 et 11 de la forêt communale inscrites par l'ONF à l'état d'assiette de l'exercice 2009 et délivrance en 2009 du perchis non vendus de ces coupes aux affouagistes.

Destination de la coupe 29 de la forêt communale inscrite par l'ONF à l'état d'assiette de l'exercice 2009, vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF de 2010 à 2012 et délivrance de 2009 à 2012 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

Évelyne SOMMET et Gérald THIBERT, membres de la commission UTEP, ont rencontré Monsieur Frédéric PACCAUD et font part au Conseil des informations recueillies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délivrance de la coupe pour les parcelles 1, 5, 9, 11 et 29.

### **Têtes de chênes - parcelles 20P et 4**

La parcelle 20P est une coupe secondaire, l'estimation est de 890,00 €.

La parcelle 4 est une coupe d'amélioration, l'estimation est de 1406,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise en exploitation des têtes de chênes des parcelles 20P et 4 de la forêt communale

## Projet "Un enfant - un arbre" :

Pour faire suite à la proposition de Pascale MAUFFREY et d'Évelyne SOMMET, plusieurs solutions s'offrent à nous :

- En premier lieu la Société GUIGOZ propose le parrainage d'un arbre par un enfant, mais l'arbre sera planté dans une forêt spécifiée par GUIGOZ et l'enfant recevra simplement un certificat de parrainage.
- Une autre proposition serait de planter un arbre à un endroit défini du village (arbre acheté ou récupéré selon les indications de Frédéric PACCAUD) pour chaque enfant.
- Enfin la dernière proposition serait de planter un arbre pour tous les enfants d'une même année (ou un arbre pour les garçons et un arbre pour les filles).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la plantation d'un arbre par enfant.

La date des plantations et le lieu seront à décider lors d'un prochain conseil. Les conseillers sont invités à soumettre leurs propositions d'ici là.

## Noël des enfants :

La commission « Culture – Animation – Jeunesse » réunie dernièrement laisse le soin au Conseil Municipal de décider si nous maintenons la tradition des cadeaux de Noël pour les enfants alors qu'un spectacle est proposé.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien des cadeaux et dans l'affirmative sur le prix moyen pour chaque cadeau;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le maintien des cadeaux, pour un prix moyen de 10 € par cadeau.

9 voix pour - 1 abstention

### Cantine scolaire :

Une nouvelle réunion des trois municipalités a eu lieu pour poursuivre les démarches de la future cantine scolaire.

À cause du manque de proposition en liaison chaude, nous allons nous orienter vers une liaison froide des repas.

La commune de Perrigny sur l'Ognon (sous réserve de l'accord de son conseil Municipal) envisage d'acheter un four de réchauffage en propre (sans la participation des deux autres communes).

Le recrutement du personnel sera prochainement lancé avec toujours l'objectif d'ouvrir en janvier 2009.

Monsieur Alain CHARLET demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

### Rapport d'activité de différentes intercommunalités :

La Communauté de Communes du canton de Pontailler nous a fait parvenir son rapport d'activités pour l'année 2007. Ce rapport n'appelle aucune remarque particulière.

Le conseil est invité à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités de la Communauté de Communes du canton de Pontailler.

9 voix pour - 1 abstention

L'ÉPAVAL nous a fait parvenir son rapport d'activités pour l'année 2007. Ce rapport n'appelle aucune remarque particulière.

Le conseil est invité à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités de l'EPAVAL.

9 voix pour - 1 abstention

Enfin le SICECO nous a fait parvenir son rapport d'activités pour l'année 2007. Ce rapport n'appelle aucune remarque particulière.

Le conseil est invité à se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités du SICECO.

9 voix pour - 1 abstention

## Questions diverses :

✓ Téléthon : seules quatre personnes se sont déplacées à la réunion organisée par Emmanuel VAXELAIRE. Mais à ce jour, nous ne savons pas ce qui sera organisé de sa part.

✓ Noël : La commune n'a plus de costume de Père Noël, doit-on en racheter un ou en louer un ou s'en faire prêter un ?

Monsieur Alain CHARLET se propose de demander à M. BONILLA s'il serait prêt à endosser le costume. M. BONOTTE serait d'accord si nous ne trouvons personne d'autre.

✓ Vœux du maire : à quelle date l'organiser ?

Monsieur Alain CHARLET propose de présenter les vœux un samedi midi ; la date du 10 janvier 2009 est arrêtée.

✓ Repas des Aînés : l'ensemble des membres du Conseil Municipal assureront le service.

✓ Commission communale des impôts directs :

Une réunion a lieu le 4 décembre 2008 à 10h00 à la mairie de Vielverge.

✓ Tirage au sort des affouages : samedi 22/11/2008 à 11h00.

✓ Rédaction de l'acte de cession de la parcelle boisée de M. MÉGARADÉMY

Cet acte ne concernant pas M. MERLE personnellement, il n'est pas interdit qu'il le rédige.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET